

LE PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

**PROJET DE LOI
AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A LA CONVENTION
INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES
DE L'ATLANTIQUE ADOPTEE LE 14 MAI 1966 A RIO DE JANEIRO**

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée l'adhésion du Togo à la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique, adoptée le 14 mai 1966 à Rio de Janeiro.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 28 octobre 2020



Victoire Sidémého TOMEGA-H-DOGBE